ROUBAIX

84, Grande-Rue, 84

DEPECHES DE LA NUIT

LA SANTÉ DU PAPE

Rome. — Le Pape Léon XIII a présidé la congrégation des cardinaux réunie pour la canonisation du P. Jésuite Claude Colombier. Le Pape était en parfaite santé.

LES CONGRÉGATIONS

Paris. — Au ministère des Affaires étrangères on n'a pas connaissance d'une lettre du Pape au Gouvernement.

M. Delcassé n'a donc pas été préoccupé de ce prétendu document.

MASSACRES DE CHRÉTIENS

Cologne. — On télégraphie de Séoul le 6 juillet à la *Gazette de Cologne* que des luttes ont eu lieu récemment à l'île Kuelpaert entre la population et les missionnaires catholiques et leurs élèves. 15 indigènes et 300 élèves des missions ont été tués.

Deux missionnaires qu'on disait tués ont été retrouvés vivants.

La *Gazette de Cologne* dit qu'on ne sait pas s'il s'agit de combats connus ou de nouveaux. Elle pense qu'il est peu probable que la population ait encore attaqué les missionnaires étant donnée la présence de navires français. Mais, il n'est pas impossible que les navires soient partis et que la haine des chrétiens ait occasionné des désordres.

PETIT CALENDRIER

Vendredi 12. — **St-Jean Gualbert.** — Ador. Hazebrouck (Sainte-Union), Esquelbecq, Rives (St-Gabriel).

Soleil : lever 4 h. 10, coucher 8 h. — Lune : lever 0 h. 54 m., coucher 4 h. 37.

Samedi 13. — **St-Anaclet.** — Ador. Avesnes (Sainte-Thérèse), Templeuve, Hantay.

Soleil : lever 4 h. 11, coucher 7 h. 59. — Lune : lever 1 h. 45 m., coucher 5 h. 49 m.

TEMPÉRATURE

Paris, jeudi, temps beau.

La température moyenne 23°5 a été supérieure de 5°6 à la normale.

Température maximum 21°3 ; minimum 16°5.

A la Tour-Eiffel id 22°7 ; id 14°6.

Baromètre à 8 h. du soir 763 m/m 7.

Lille, 2 h. du matin 763 m/m. Temps beau.

En France, la température va rester élevée avec orages probables dans le Sud, le Centre et l'Est.

ROUBAIX

Les annonces et réclames sont reçues 84, Grande-Rue

Ephémérides Roubaisiennes

12 Juillet 1888. — **Catastrophe de Saint-Gervais.** — Chacun a encore présente à la mémoire, l'émotion profonde que causa dans Roubaix et Armentières la nouvelle de l'affreuse catastrophe qui détruisit l'établissement thermal de Saint-Gervais-les-Bains, village situé dans le Haute-Savoie, au pied du Mont-Blanc, et qui surmontait de 200 mètres, dans un site charmant, le vallon ombreux où se trouvait l'Hôtel des Bains. Ce dernier, bâti au fond d'une gorge en cul-de-sac, était alors adossé à une haute et importante cascade formée par la chute du torrent le Bionnassay, qui contournait l'établissement en roulant au milieu des rochers ses flots toujours tumultueux. Ce torrent provenait de l'écoulement des eaux du glacier du Bionnassay. Or, il arriva, qu'à la suite d'un ouragan, le bas du glacier se détacha subitement supprimant toute barrière à la mer intérieur qu'il enclait dans ses flancs. Une masse d'eau énorme se précipita aussitôt en flots bruyants, rapides, d'une force épouvantable, détruisant et entraînant tout sur son passage, les arbres, les moulins, les habitations, les animaux, les terres, des quartiers de rochers et même quelques cadavres humains. Quand les flots destructeurs arrivèrent au volume colossal à la cascade de Saint-Gervais, la force du torrent tombant de 20 mètres de hauteur, fut encore décuplée et en moins de temps qu'il ne faut pour l'écrire, la trombe magnifiquement balaya en un clin-d'œil les trois quarts de l'Etablissement des Bains, les offices, les bureaux, la chapelle, la salle à manger, les salons, et toutes les chambres de l'aile Sud occupées par les baigneurs les plus aisés ; puis les eaux bouueuses et pleines de victimes s'épandirent dans la vallée bien au-delà du hameau du Fayet où le Bonnant se jette dans l'Arve.

Il était 2 h. 1/4 du matin. L'hôtel était comble ; près de deux cents personnes endormies furent précipitées avec l'édifice dans une mer de boue et au milieu de démolitions de toutes sortes, se tuant sur le coup ou emportées par les eaux sans pouvoir même se rendre compte dans l'horrible nuit de ce qui leur arrivait. Presque tous ces malheureux trouvèrent la mort dans cette gigantesque catastrophe et comparurent subitement devant Dieu. Certains cadavres furent entraînés par les eaux à des distances considérables.

Trois Roubaisiens et cinq jeunes gens d'Armentières trouvèrent la mort dans ce drame affreux. Les Roubaisiens étaient M. Alexandre Vinchon-Scrépel, membre de la Chambre de Commerce, huit ans adjoint au Maire de Roubaix, fondateur du peignage de l'Escaut, et son fils Ernest, âgé de 20 ans ; puis M. Amand Haringkouck, ancien conseiller municipal, fabricant. Le lendemain de la catastrophe on trouva le corps de M. Vinchon qui fut reconnu à l'alliance qu'il portait au doigt. L'identité de M. Haringkouck ne fut établie que le 14 juillet. Quant au jeune Ernest Vinchon, ce ne fut que le cinquième jour que son cadavre fut enfin découvert à Passy, localité éloignée de quatre kilomètres de l'Hôtel de Saint-Gervais.

Leurs corps amenés à Roubaix, y furent inhumés au milieu d'un immense et sympathique concours de population.

Les jeunes gens d'Armentières qui périrent avec eux dont deux étaient frères, appartenaient aux meilleures et aux plus pieuses familles de cette ville.

Ils étaient en excursion de plaisir dans les Alpes et s'étaient arrêtés à Saint-Gervais pour y passer une soirée et

Jean Ghislain

UNION SOCIALE ET PATRIOTIQUE

Une assemblée générale. — La délégation des candidats pour les élections cantonales. — L'ordre du jour.

Les adhérents de l'*Union sociale et patriotique* avaient été convoqués, jeudi soir, au Café Pandore, rue Pauvrée.

La salle est trop petite pour contenir tous ceux qui ont répondu à cet appel.

M. Chatteleyn, conseiller général, remercie les électeurs d'être venus si nombreux. Nos adversaires ont couvert les murs, dit-il, de petits placards où il est dit que l'*Union sociale* a les pieds nickelés.

Il vaut mieux avoir les pieds nickelés que les doigts crochus. (Applaudissements).

Quand un parti est représenté au Conseil municipal, au Conseil d'arrondissement, au Conseil général, il n'est pas besoin de préparer la période électorale ; les élus la préparent tous les jours.

M. Chatteleyn montre comment la minorité du Conseil municipal gouverne les affaires de la commune malgré une majorité hostile.

Puis, il fait l'éloge des conseillers sortants MM. Motte, Delcroix et Duthoit.

Nous savons, déclare M. Chatteleyn, que les collectivistes ont préparé des affiches pour représenter nos candidats en costumes variés d'ecclésiastiques.

Peu nous importe : il vaut mieux être représenté sous l'aspect d'un capucin que sous l'aspect d'un faux témoin. (Hilarité générale.)

M. Chatteleyn montre comment M. Eugène Motte, accablé d'affaires, se sacrifie pour son parti : Et c'est pour vaincre ses hésitations que cette réunion a été tenue ce soir. Il faut que derrière le comité, il y ait la foule des adhérents de l'*Union sociale* qui le fassent consentir à un nouveau sacrifice. (Applaudissements.)

Et nous demanderons la même chose à M. Duthoit et à M. Delcroix.

L'Union sociale est bien vivante, la preuve en est dans cette réunion de ce soir ; elle ira gaillardement à la bataille et une fois de plus elle fera triompher le drapeau tricolore. (Applaudissements.)

L'ordre du jour

M. Chatteleyn donne lecture de l'ordre du jour suivant :

1000 adhérents de l'*Union Sociale et Patriotique* réunis le jeudi 11 juillet, au siège de leur association ;

Après avoir entendu le discours de M. Chatteleyn, conseiller général ;

Constatent que les conseillers sortants, MM. Motte, Delcroix et Duthoit ont fidèlement tenu dans l'accomplissement de leur mandat, les engagements qu'ils avaient pris envers le corps électoral et déclarent qu'ils ont bien mérité des cantons de Roubaix ;

Ils s'unissent au Comité-Directeur de l'U. S. et P. des cantons de Roubaix pour solliciter MM. Motte, Delcroix et Duthoit de poser à nouveau leurs candidatures aux élections du 21 juillet et s'engagent à leur prêter le concours le plus énergique et le plus dévoué pour les faire triompher à d'importantes majorités.

Cet ordre du jour est acclamé avec enthousiasme et la séance est levée au chant de la *Marseillaise*.

Propos d'un Roubaisien

Quel bonheur pour un catholique d'aller à Rome, de voir le Pape et de retremper sa foi au milieu des souvenirs des siècles chrétiens passés !

Cette année, le départ du pèlerinage de la France du travail à Rome, avec un séjour de 5 jours en cette ville, aura lieu le 9 septembre prochain.

Les organisateurs ont voulu étendre le voyage à l'aller et au retour pour visiter les villes les plus intéressantes, en même temps que les sanctuaires les plus vénérés de l'Italie.

C'est ainsi qu'à l'aller, le train de Paris aura des arrêts dans les villes suivantes :

Turin, arrêt de trois heures.

Gênes, arrêt de quatre heures.

Pise, arrêt de trois heures, le matin, permettant aux prêtres de dire leur messe.

Florence. — On y arrive avant midi, visite de la ville toute l'après-midi ; coucher.

Assise. — On part de bonne heure (vers 5 h. 1/2) de Florence pour pouvoir entendre et dire les messes en arrivant à Assise, vers 9 h. 1/2. Départ dans l'après-midi, à 5 h. 10, dîner en route, de sorte qu'en arrivant à Rome, à 10 heures du soir, on n'ait à s'occuper que de son logement.

Après avoir passé cinq jours à Rome, on part le soir pour être à Lorette le matin, y entendre ou y dire la messe. Repas froid en remontant en wagon pour avoir un peu plus de temps à Bologne, où l'on arrive dans l'après-midi. Coucher à Bologne.

Départ de bonne heure de Bologne, arrivée à Padoue ; on peut entendre ou dire la messe en arrivant. On remonte dans le train vers midi et on arrive à Venise 40 minutes après.

Après-midi et soirée à Venise. On repart dans la nuit pour être à Milan à 5 h. du matin. Arrêt à Milan variant de huit à douze heures, suivant le commodité pour les heures de l'arrivée en France.

On part de Paris le lundi 9 septembre, à 8 h. 40 du soir, gare de Lyon ; arrivée à Rome le 12 septembre, à 10 heures du soir. — Départ de Rome le 17 septembre, à 9 h. 45 du soir ; retour à Paris le samedi 21 septembre, à 3 h. 20 du soir.

Le prix des places comprend : le billet de chemin de fer aller et retour, du point de départ du train, la nourriture en route, à l'aller à partir de la frontière italienne, au retour jusqu'à Paris, exclusivement, repas chaude dans les villes où il y a un arrêt suffisant ; logement et nourriture à Rome durant cinq jours ; voitures à l'arrivée et au départ, à Florence, Assise, Rome, Lorette, Bologne. Bateau à vapeur à Venise et voitures pendant les quatre journées consacrées aux visites des monuments de Rome.

Il est ainsi fixé : de Paris, 188 fr. en 3e classe, 265 fr. en 2e et 399 fr. en 1re, avec la commission romaine ; en logeant dans les hôtels, les prix sont : 3e classe, 247 fr. ; 2e, 296 fr. ; 1re, 379 fr.

La correspondant diocésain est le R. P. Pascal, 93, rue Saint-Joseph, à qui on peut s'adresser pour tous les renseignements.

LE HUPIN.

LE TRIBUNAL DU FACIÈS CÉDE EN SIMPLE POLICE

Jeudi matin, à l'audience de simple police, a été appelée Mlle Louise Duhamel, citée il y a huit jours, pour ne s'être pas présentée, d'après un premier avertissement où elle était inculpée d'avoir arboré un drapeau aux couleurs françaises avec un emblème du Sacré-Cœur.

Me Phellemoes la représentait et a déposé de nouvelles conclusions. L'affaire a été mise en délibéré.

HONNÊTETÉ POLITIQUE

Il paraît que les collectivistes sont des gens honnêtes, politiquement parlant.

Ils ont éprouvé le besoin de l'afficher, mercredi soir, à la suite des incidents de Croix.

« Au parti ouvrier, dit l'affiche — des exemples l'ont déjà prouvé — on n'a jamais toléré et on ne tolérera jamais un malhonnête homme. »

Le placard est signé de la *commission électorale* qui comprend des Roubaisiens, des Wattrelosiens et des gens de Croix et de Wasquehal.

L'affiche est terminée par ces lignes :

N.-B. — Les membres de la commission électorale après avoir entendu les explications des camarades de Croix qui prouvent que Desbarbieux n'a pas paru au parti ouvrier depuis un an, *et que de ce fait il a en quelque sorte abandonné le parti*, décident que — sans préjuger de sa culpabilité ou de sa non culpabilité — *Desbarbieux ne sera pas admis dans les réunions électorales* du parti ouvrier pour se disculper des attaques individuelles dont il est l'objet.

La *commission électorale* a vu vite fait, comme on le voit, de lancer le citoyen Desbarbieux par dessus bord !

La fête du Racing-Club Roubaisien

L'américain Irving Baxter à Roubaix

Le Racing-Club Roubaisien a reçu pour sa grande fête internationale de dimanche, l'engagement de Irving Baxter, le champion du monde de saut en hauteur et de saut à la perche, le plus extraordinaire athlète du Nouveau-Monde qui a gagné, l'an dernier, le championnat du monde de saut en hauteur avec 1m80 et celui de saut à la perche avec 3m30. Il y a 2 mois, il gagnait avec une facilité inouïe les mêmes championnats en Amérique et samedi dernier, il s'adjugeait à Huddersfield le titre de champion d'Angleterre avec un bond prodigieux de 1m86, sans tremplin, simplement en prenant son appel sur le sol en gazon. Baxter participera à la course de 250 mètres haies, saut en longueur, saut en hauteur et saut à la perche. Ce sera d'ailleurs sa seule apparition en France.

Baxter essaiera de battre le distance de 1m80 qu'il fit l'an dernier à Paris et qui est la meilleure performance qui ait jamais été faite en France.

On peut se procurer des cartes d'entrée chez M. Jenicot, libraire, rue de la Gare 18, à Roubaix à 2 et 1 fr. Le nombre des places est limitée.

Union catholique. — Une réunion générale des adhérents aura lieu samedi à 8 heures et demie, Grande-Rue, 84. Ordre du jour : Elections cantonales du 21 juillet.

Paroisse Saint-Joseph. — Dimanche prochain, 14 juillet, le patronage Saint-Henri et le cercle de la Sainte-Famille célébreront solennellement leur fête patronale. A dix heures, la Société chorale de l'œuvre chantera à la grand-messe la messe du 1er ton, de son chef, M. H. Peers, harmonisée à trois voix. L'harmonie Saint-Pierre, à l'offertoire, jouera le *Surrum Corda*, andante religieux de Claude Augé et comme sortie : le *Défilé du Régiment*.

Service des eaux. — Il a été procédé mercredi à une adjudication pour le service des eaux.

Le Bureau était composé de MM. A. Lepers et S. Ponthieu, adjoints au Maire de Roubaix, Salembien, adjoint, et Maertens et Dassonville, conseillers municipaux de Tourcoing ; Salembier et Butté, receveurs municipaux de Roubaix et de Tourcoing ; Nourtier, directeur du Service des eaux.

1er lot. — Fourniture de charbons à l'usine de Pecquencourt. — Ont soumissionné : M. Alfred Dujardin, Roubaix, au prix de 13 fr. 70 la tonne, adjudicataire ; M. Emile Reumaux, Lens, au prix de 17 fr. 10 ; Emile Reumaux, Lens, au prix de 16 fr. 50.

2e lot. — Fourniture de charbons aux usines de Rousbecque et de Roncq ; ont soumissionné : MM. Alfred Dujardin, Roubaix, adjudicataire, au prix de 13 fr. 70 la tonne ; Emile Reumaux, à Lens, offrait 17,20 et 16,60 la tonne.

3e lot. — Fourniture d'un dynamo et d'un tableau à l'usine de Roncq : ont soumissionné : Compagnie générale d'électricité de Creil, 7 fr. 81 d'augmentation ; Société nouvelle des Etablissements Decauville, 15 0/0 d'augmentation ; Alfred Henneton et Cie, à Lille, 15 0/0 sans rabais ; Société électrique du Nord à Roubaix, 9 0/0 de rabais ; Société d'éclairage électrique de Paris, 4 0/0 ; Jules Denisel, à Roubaix, 13,50 0/0 ; Degryse fils, à Tourcoing, 16,80 0/0 ; Adolphe Dujardin, à Roubaix, 22,75 0/0 de rabais adjudicataire.

Conservatoire de musique. — Classes de solfège, garçons : première classe, professeur, M. Paul Fournier. Première division : 1er prix, médaille d'argent, Lecomte Eugène ; 2e prix, Lecomte Fernand ; 1er accessit, Lepers Pierre et Proeters Léon ; 1re distinction, Kint Raymond.

Deuxième division : 1re mention, Lebrun Paul et Pruvost René ; 2e mention, Prouvost Gaston, Guélin Marius et Vandestienne René.

Deuxième classe, professeur, MM. Turbelin-Barenne et Alfred Bondues : 1re mention, Foëlix Maurice, Dazin Edmond et Labitte Urbain, élèves de M. Bondues ; 2e mention, Baelens Eugène, élève de M. Bondues ; Gerreth Fernand, Nevejans Paul et Nevejans Maurice, élèves de M. Turbelin-Barenne.

Cercle Polyglotte de Roubaix. — La réunion générale trimestrielle aura lieu vendredi soir, à huit heures et demie. Tous les membres sont instamment priés d'y assister.

Lecture des rapports de Messieurs le Secrétaire et Trésorier. — Allocution du Président. — Election d'un membre de la Commission.

Mandat d'arrêt. — L'agent de sûreté Planckaert, a arrêté, jeudi matin, en vertu d'un mandat d'arrêt du 5 juillet dernier pour vol, et décerné par M. Hermary, juge d'instruction, une nommé Jules Dermain, né à Roubaix le 14 mars 1885, sans profession ni domicile fixe ayant demeuré en dernier lieu à Lille où il était servante. Elle est de plus poursuivie pour outrages à l'agent Planckaert.

Les accidents de travail. — Au peignage de M. Allart, Grande Rue, un dégorgeur, Edouard Demeyer, 27 ans, demeurant rue Bernard, blessé à la main gauche, 15 jours de repos.

— Au peignage de M. Motte, rue d'Avelghem un homme de peine, Constant Hicoc, demeurant rue du Biidah, cour Marenyon, blessé au bras droit, 8 jours de repos.

— Chez M. Motte et Meilleroux, un dégraisseur, Emile Mathyn, 15 ans, demeurant rue Roeroi, cour Guillaume-Lefebvre, blessé à l'œil, 10 jours de repos.

— Un baleur, Elie Witrant, 13 ans, demeurant rue du Tilleul, cour Oxembre, occupé chez MM. Réquillart et Scrive, blessé à la main droite, 10 jours de repos.

— Au tissage de MM. C. et J. Pollet, rue Nain, un tisserand, Louis Dejaeger, 47 ans, demeurant rue de Lille, impasse des Arts, blessé à la cuisse gauche, dix jours de repos.

— A la « Chromographie du Nord », rue de la Rondelle, un marqueur, Louis Copejans, 16 ans, demeurant rue Archimède, cour Lesfeld, blessé à la main droite, 8 jours de repos.

— Un étireur, Rodolphe Dubrunfaut, 28 ans, demeurant rue de Beaumont, travaillant chez M. Louis Bostembos, rue Neuve, blessé à la main droite, 10 jours de repos.

— Un ajusteur, Jules Folet, 13 ans, demeurant rue Delaix, cour Bogaert, occupé par M. Hottelaert, rue Saint-Maurice, blessé au pied gauche, 20 jours de repos.

Mauvais faits. — Un procès-verbal a été relevé contre une soigneuse, Amandine Desbarbieux, femme Arthur Clignean, 45 ans, demeurant rue Archimède, cour Lofeld, 12, pour vol d'un jupon usagé d'une valeur de 3 fr., au préjudice d'une autre autre soigneuse, Adele Vandermersch, demeurant rue Bayart.

— Un charretier, Victor Dupont, 42 ans, demeurant rue du Fresnoy, 63, a été l'objet d'un procès-verbal pour vol d'une paire de crochets d'une valeur de 3 fr., au préjudice d'un journalier, Albert Lefebvre, rue Hedmann.

— Dans la soirée de mercredi, vers 10 h. 1/2, deux cochers de place se seraient dressé contravention pour abandon de leurs voitures, place de la Gare.

— Un tisseur, Louis Lorthoir, 31 ans, demeurant rue Pourdroy, 63, a été l'objet d'un procès-verbal pour s'être baigné dans le canal du quai de Nantes.

— Un procès-verbal a été relevé à la charge de Dutrieu Henri, 7 ans, rue de l'Abattoir, pour [illegible] dans le Grand'Place.

Enterrements du 12 juillet. — Mlle Angèle Evens, 9 h., Saint-Martin. — M. Léon Floris, 10 h., Saint-Martin.

Etat-Civil de Roubaix

du 11 juillet

Naissances. — René Henry, rue des Fossés 122. — Marie Derolsart, rue Magenta 5. — Jean Carpentier, rue Lacroix 78. — Henri Meliez, rue du Cartigny 27. — Jeanne Vanbesele, rue Blanchemaille. — Joseph Delmaire, rue Neuve-Rue-cine 3. — Marguerite Cuvelier, rue des Vosges 43. — Louis Jansonne, rue de Beaumont 109.

Décès. — Marie Tkindt, 4 ans, rue des Longues-Haies, 76, cour Flamencourt, 11. — Germaine Detournay, 23 ans, rue Decrème, cour Cousart, 4. — Marie Tiberghien, 37 ans, rue Charles-Quint, 18. — Cesar Seidentopf, 2 mois, rue d'Alger, 197. — Charles Walder, 52 ans, rue Blanchemaille. — Marie Maes, 9 mois, rue Blanchemaille. — Jean-Baptiste Courier, 76 ans, rue Blanchemaille. — Louis Vanderdippe, 3 mois, rue de Lannoy, 467. — Gaston Bury, 2 ans, rue du Rédempteur.

WATTRELOS

Fraternité du Tiers-Ordre de Saint-François. — La réunion mensuelle des Frères qui devait avoir lieu le dimanche 14 juillet, est remise au dimanche suivant le 21 juillet à 11 h. et demie précises à l'église St-Vincent de Paul ; le même jour avant la grand'messe, bénédiction de la statue de saint François d'Assise. Tous les Frères de Wattrelos sont priés d'assister à cette cérémonie.

Accident de travail. — Un soigneur, Henri Hamebelle, 53 ans, demeurant rue Deschamps, au Crétinier, travaillant au peignage de M. Allart, Grand'Place, à Roubaix, blessé à la main droite, 10 jours de repos.

Etat-civil de Wattrelos

du 11 juillet

Naissances. — Rachel Nys, Baillerie. — Adrienne Dereux, Beaulieu. — Lucienne Decottignies, rue de Tourcoing.

Leers. — Dimanche prochain, à dix heures, M. l'abbé Henri Roelens célébrera ses prémices dans sa paroisse natale. C'est le dixième prêtre que Leers donne à l'Eglise depuis vingt-cinq ans. M. le chanoine Salembier prêchera à la grand'messe. La société chorale : l'*Echo de la frontière* prêtera son concours à cette solennité.

Immédiatement avant la messe, elle fera bénir son drapeau, et M. Salembier prononcera l'allocution de circonstance.

Un affreux accident à La Mottelette

Un terrible accident qui a causé la mort d'une fillette de six ans, s'est produit, mercredi soir, au hameau de la Mottelette, à Leers. Voici dans quelles circonstances :

Le domestique de M. Jules Courier, cultivateur, venait d'arriver, au moulin de la Mottelette, pour prendre une livraison de farine et il s'apprêtait à opérer son chargement, quand le cheval, effrayé, partit à toute vitesse dans la direction de la Place.

A quelque cinquante mètres du moulin, en face de la forge Hendoux, se trouvait une petite fille de six ans, Blanche Livemont, qui, à la vue de l'animal emporté, se réfugia dans le fossé qui borde la route.

A ce moment, deux personnes courageuses, MM. Guévar et Hendoux se jetèrent au devant de l'animal, pour l'arrêter, mais celui-ci se jetant de côté, le véhicule fut entraîné dans le fossé et se renversa sur la pauvre enfant qui eut l'estomac effroyablement broyé par le moyeu de la voiture.

Les témoins dégagèrent la petite victime, qui, ne put articuler que quelques cris de : « Maman ! Maman ! » et elle la transportèrent à l'estaminet Desobry sœurs. Là, on s'empressa de lui donner des soins en attendant l'arrivée du médecin, M. Tribou, mais déjà tout espoir était perdu. Elle expira bientôt après, sans avoir repris connaissance.

Nous renonçons à décrire la scène déchirante qui s'est produite à l'arrivée des malheureux parents, que la douleur avait rendus comme fous.

CROIX
LES SCANDALES de la Mairie de Croix

Après les révélations sensationnelles de M. Guyot, publiées par le *Journal de Roubaix*, cette feuille a reçu de M. Desbarbieux, maire de Croix, une lettre, dans laquelle on lit : « Toutes les accusations portées contre mon administration et contre moi-même sont absolument fausses. »

M. Desbarbieux ajoute qu'il poursuit M. Guyot en correctionnelle.

Le tribunal correctionnel est incompétent en pareille matière. C'est devant la Cour d'assises qu'il faut poursuivre. Allez-y, M. Desbarbieux, la preuve y est admise.

***

M. Locoge, ancien directeur des travaux, révoqué à la suite d'incidents que nous avons rappelés hier, a raconté que le 21 septembre 1897, il trouva à son bureau un tiroir fracturé. Il manquait 28 fr. 30. Il porta plainte au commissariat de police. Ce fut là l'origine des désagréments dont il fut l'objet.

Condamné pour injures au maire, il devint très gravement malade, tant il en fut affecté.

L'arrêté le révoquant était basé sur des considérants de nature à mettre en doute son honnêteté, un manquait le gérant d'usure qui lui a été imputé à tort, si ce qu'a dit M. Guyot dans ses révélations est exact.

Devant le tribunal, M. Locoge a prétendu qu'il n'avait jamais insulté le maire et qu'il était la victime d'un guet-apens.

Il n'a jamais cessé d'espérer une réhabilitation.

Enseignement primaire catholique libre. — *Certificats.* — Nous sommes heureux d'enregistrer les succès remportés par les élèves de l'Externat Saint-Martin aux examens.

Raphaël Vinckier et Georges Duthoit, de Wasquehal, ont été reçus au certificat complémentaire.

21 élèves sur 22 ont été reçus au certificat élémentaire, à Roubaix. Ce sont :

Hermes Guilleaume, Maurice Marmelle, Maurice Senacq, Albert Huyghe, Emile Lefebvre, de Wasquehal, Marcel Vanderstichèle, Gustave Gustave Mantoux, de Wasquehal, Henri Hallet, de Wasquehal, Maurice Broux, Albert Leconte, Georges Delardin, Joseph Breyne, Jules Thorez, Georges Lejeune, Marcel Dubar, Marcel Desprez, Charles Mauvile, de Wasquehal, Victor Lepers, de Wasquehal, Gabriel Maghers, Henri Duponchelle, Henri Loof.

Toutes nos félicitations aux jeunes lauréats et à leurs maîtres dévoués.

POURQUOI SOUFFRIR quand on a sous la main les **Dragées Beck** qui guérissent en quelques heures les accès de Goutte les plus rebelles et toutes les affections Rhumatismales. Leur emploi est des plus simples, ne demande aucun régime spécial et est supporté par tous les estomacs.

Le prospectus est envoyé franco à quiconque en fait la demande au Directeur de la Drogueria médicale du Nord, à Le Cateau (Nord). 4

TOURCOING

Les annonces et réclames sont reçues 83, Grande-Rue

Les accidents de travail. — Noël Verreugstraete, 17 ans, manœuvre, demeurant rue de Gand, qui travaillait sur une plate-forme, est tombé dans une cave. Le docteur Delgrange a constaté une contusion à la hanche droite et une entorse au poignet droit. Repos de 15 jours.

— Hermina Vromant, 19 ans, baleuse, demeurant à Neuville, a eu la main droite ratissée sous une barrette de gills. Soins du docteur Bourgeois, repos de 10 jours.

Une chute de 4 mètres. — Jeudi, vers une heure et demie de l'après-midi, M. J.-B. Wicart, 67 ans, cabaretier, demeurant rue Achille-Testelin, 128, est tombé d'une échelle sur laquelle il était monté pour cueillir des cerises. Les blessures qu'il s'est faites n'ont pas grande gravité.

Les contraventions. — La police a relevé hier les contraventions suivantes : une pour circulation la nuit avec un vélo non éclairé ; une pour violences légères.

« **Formoclhrerol** » seul désinfectant efficace, *Société Française de Désinfection*, rue Nationale, 242, Lille. 1

LE DRAME DE ROUGES-BARRES

Le soldat Pichon ne peut pas, paraît-il, être jugé par un conseil de guerre, car le fait qui lui est reproché a été commis alors qu'il était en permission.

Ce militaire est justiciable ou de la cour d'assises ou de la correctionnelle.

Espérons pour lui et pour sa victime, dont l'état continue à être satisfaisant, que cette triste affaire aura son dénouement devant le tribunal correctionnel de Lille.

EPICERIE LENFANT
178, rue Léon-Gambetta
Vend le meilleur marché de tout Lille

RECRUTEMENT MENACÉ

Dans les feuilles amies de l'enseignement tel que le rêve la F.·. M.·., dans les revues professionnelles où sont défendus les intérêts dudit enseignement, le cri d'alarme se fait entendre à intervalles rapprochés.

Les écoles normales se vident et les écoles primaires ne donnent pas de sujets.

Pourquoi ?

Insuffisance de traitement pécuniaire et de privilèges sociaux.

Les familles se soucient peu de payer une longue et chère instruction — et pourtant la pension est gratuite dans les écoles normales — pour aboutir à une situation précaire, on ne peut plus dépendante, fort peu rétribuée, pénible pour la santé et n'ouvrant l'horizon que sur un avenir des plus modestes et des moins attrayantes.

On préfère le commerce, un bureau : on y respire plus à l'aise, on ne se sent pas enserré dans les mailles lourdes et parfois piquantes d'une administration exigeante, soupçonneuse, véritable sphynx dont on devine rarement la pensée..

Nous ne tombons pas dans l'humeur noire d'une exagération chagrine.

La casserole qui, dans la feuille judéo-socialiste de Lille, déverse sa bile dénonciatrice sur le cléricalisme scolaire, déroule presque chaque jour des périodes indignées sur le sort des instituteurs et institutrices.

Elle nous les montre à la merci des rancunes ou des injustices d'un directeur ou d'une directrice d'école, d'un inspecteur pris d'un beau zèle pour activer son avancement par le dévouement forcé du personnel sous ses ordres.

« Examinez cet instituteur disait-elle avant hier encore, le voici conférencier, créateur de mutualités, chargé de cours d'adultes, de leçons à l'Université populaire, organisateur de fêtes scolaires, de bals, de représentations théâtrales, des réjouissances, des associations, fondateur de sociétés de tempérance, comptable d'une caisse d'épargne, membre actif d'orphéon d'instituteurs, et de ceci, et de cela et de tout. Combien mon énumération est incomplète ! Où est le temps de corriger consciencieusement les devoirs et de préparer les leçons utilement pour lui et pour ses élèves ».

Peut-on tableau plus engageant de la position d'instituteur ? Voilà l'idéal atteint, au bout de vingt ans, par l'Etat qui s'est fait maître d'école !

Pères et mères, faites de vos fils et de vos filles des instituteurs et des institutrices !

Parents, envoyez vos enfants à l'école de ces pauvres gens tiraillés par ces mille soucis, tous plus ou moins étrangers à la bonne éducation que vous réclamez pour ce que vous avez de plus cher au monde.

La loi contre les Associations frappe les écoles congréganistes d'une mort plus ou moins prochaine.

Le vice originel de l'organisation de l'enseignement officiel tarit son recrutement.

Vivement le gouvernement que nous impose les Loges, réserve un bel avenir à l'instruction et à l'éducation de la jeunesse française !

V. H.

LES COLLÈGES et la Loi des Associations

D'une note parue jeudi matin dans un journal de Lille, il ressort que la Société propriétaire et administratrice de l'Ecole Saint-Joseph a loué le château d'Antoing, près Tournai ; que l'emploi de ce château comme pensionnat est encore problématique.

L'Ecole Saint-Joseph est essentiellement un collège d'externes ; il ne s'agit donc pas de le transférer à Antoing.

D'autre part un journal de Paris dit qu'à Bordeaux les administrateurs du Collège des Jésuites, qui adressé aux parents une circulaire où se trouve cette phrase : « Nous croyons devoir dire aux familles de nos élèves que l'école restera ouverte sans modification aucune ou du programme du cours, ou de l'esprit intérieur. »

BACCALAURÉATS

Faculté des Sciences. — Sont admis définitivement :

Baccalauréat Lettres Mathématiques. — MM. Bertin, Châtelet (bien), Degrendel, Maurice Droulers (bien), Hernu, Piquendar, Pradoura, Tilmant.

Baccalauréat moderne Lettres Mathématiques. — MM. Cochard (a. bien), Delforge (id.), Haynau (id.), Gloriant, Goffin (a. bien), Lefelle, Lemire, Lepers (id.)

Faculté des Lettres. — Sont reçus définitivement :

Baccalauréat classique, 1re partie. — MM. Lamote, Lamonrat (a. bien), Ledent (a. bien), Lener, Lenaert, Louis Lesage (a. bien), Louis Taclet, Léon Leroy, Jean Lesage, Maurin (a. bien), Pascaut (a. bien), Pofferitera (a. bien), Petit, Pointeau (a. bien), Randon (a. bien), Rolland, Rouvillain.

Baccalauréat classique 2e partie. Lettres, Philosophie. — MM. Lausse, de Lannoy, Leduc, André Lefebvre (a. bien), Legrand, Legros, Persyn, Prévost, Proy, Schoonhère (a. bien), Serlooten, Legeuil, Leire, Lesage, Mairesse, Paradis, Albert Petit, Jean Senlis, Siomboing, Soulier, Tabary, Tartier, Fernand Thellier, Louis Thellier (assez bien).

Baccalauréat Moderne 1re partie. — MM. Lamotte, Lantreibecq, Leleu, Manchonlas, Marchal, Philipson, Plankeel (très bien), Poitau, Selvez (ass. b.), de Lagasnerie, Ledoux, Lefort [illegible], Mely (ass. b.), Antoine Normand, Ravaux, Tallet.

Brevet supérieur

Aspirantes admises définitivement, à Lille : Mlles Barth, Berret, Beurdon, Charpentier, Delzainber, Madeleine Duhamel, Fahrenholz, Heusey, Labbque, Lagrange, Leduc, Lepoître, Marait, Patin, Perchot, Phalempin, Pierret, Pinguet, Poujade, Roussennac, Willocquet.

La session est close.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du jeudi 11 juillet 1901

Présidence de M. Martux, vice-président

La tentative de meurtre de La Madeleine

L'auteur de cette tentative de meurtre, — qui peut s'estimer heureux de ne pas comparaître devant la Cour d'assises, — a comparu à l'audience correctionnelle, sous la prévention de coups et blessures.

L'inculpé est un jeune homme de 18 ans, Alphonse Cogez, qui n'a jamais été condamné et est bien noté chez les personnes qui le connaissent.

Après plaidoirie de Me Chiris, le tribunal condamne Cogez à 6 mois de prison et lui fait application de la loi Bérenger.

RETRAITES ECCLÉSIASTIQUES. A l'occasion des retraites, la Librairie Notre-Dame de Grâce de Cambrai (Oscar MASSON, libraire de l'Archevêché), aura, comme les années précédentes, près du Cercle Catholique, rue du Grand-Séminaire, un dépôt de ses marchandises.

MM. les Ecclésiastiques y trouveront notamment un beau choix de *missels, bréviaires, diurnaux, livres de chant ;* tous les articles de piété, paroissiens, images, scapulaires, chapelets, etc. : les imprimés de sacristie, de catéchisme, les placards d'église, billets d'adoration, méthodes de confession, etc., etc.

LE CRIME DE FRELINGHIEN

Defer a été interrogé, hier matin, par M. le juge Davaine et confronté ensuite avec 12 témoins.

L'inculpé n'a cessé de protester de son innocence, ajoutant ne plus se souvenir de rien à cause de son état d'ivresse.

MESDAMES, n'oubliez pas le produit approuvé, voire *reconstituant*

LES PILULES ROUGES

du Dr Art. MIGNAULT

DEUIL

Les personnes qui, par erreur, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de

JOSEPH-GEORGES-ANTOINE-MARIE

LENOBLE

Fils de M. Emile LENOBLE, professeur à l'Université catholique, et de Mme Emile LENOBLE, décédé à Lille, le 11 juillet 1901, à l'âge de cinq ans, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation à assister aux Convoi et la Messe d'Auge qui auront lieu le samedi 13 juillet, à dix heures, en l'église Saint-André, à Lille, sa paroisse, d'où son corps sera conduit au cimetière de l'Est, pour y être inhumé.

L'assemblée à la mortuaire, rue Négrier, 28